

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2104

présenté par
M. Letchimy
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 2080 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« sauvage et domestique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.